

Compte rendu de la réunion Préparatoire de l'année 2022

Maison des Associations à Dijon le 18 décembre à 10h00

Nous nous sommes retrouvés le 18 décembre 2021 pour préparer l'année 2022

Pointage des personnes présentes du Comité directeur et invités :

CD 21 :	MORIOU Pascal	Président CD 21	Présent
	PESSIN Thierry	CD 21	s'est excusé
	DOROTTE Alain	CD 21	Présent
CD 25 :	THOMANN Bernard	CD 25	Présent
	CLAUSSE Jean Jacques	CD 25	Présent
	DENISOT Bernard	CD 25	Excusé
CD 58 :	FAUCHER Angélique	CD 58	Présente
	KOUZMINA Pierre	CD 58	Présent
	GARNIER Pascal	CD 58	S'est excusé
CD 70	GOYET Philippe	CD 70	Présent
	GASTIA J Baptiste	CD 70	Présent
	POINSIGNON JC	CD70	Présent
	WILLIAMS Cyril	CD 70	Absent
	POINSIGNON H	CD 70	Présente
CD 71	SARRE Christian	CD 71	Absent excusé
	GUILLOT Philippe	CD 71	Présent
	BOUREILLE j jacques	CD 71	Présent
CD 89	LELOUP Christian	CD 89	Présent
	DEMUS Olivier	CD 89	Présent
	PERNIN Pascal	CD 89	
CD 21	NICOLE Régis	CD 21 Invité Feeder	Présent

Au total 14 personnes pour cette réunion de travail.

a) **Effectifs et licences :**

	Mas	Sen	Vet	U15	U20	U25	Total	Femmes	Clubs
21	15	11	9	1	1		37	0	4
25	11	21	14				46	0	6
58	16	13	21		2	1	53	4	4
70	10	24	7			1	42	1	6
71	41	49	30	5	5	5	135	4	16
89	11	15	22		1		49	1	5
	104	133	103	6	9	7	362	10	41

Prix des licences : le même qu'en 2021

- Licence seniors : 45, €
- Licence Jeunes : 18 ans au 1^{er} janvier 2022 : 15 €
- Adhésion Club : 60, €

Renouvellement pour 2022 :

- Lors du renouvellement 2022, le pêcheur devra fournir l'imprimé demande de licence sportive à fournir au Club
- Imprimé renouvellement Club
- Pour ceux qui n'auraient pas fourni le certificat médical , à fournir . Egalement pour les reprises de licence et nouveau licencié

En ce qui concerne les ristournes 2021

- Ristourne CD : 2,87
- Ristournes CR : 2,56

Edmonde VILAIN prépare les virements , vous devriez les avoir sur votre compte 2ème quinzaine de décembre

c) **En ce qui concerne les championnats ils s'appelleront désormais Zone A – B- C**

l'ancienne GHI s'appelle zone C.

Dans ce paragraphe je vais essayer de vous communiquer les modifications championnats applicables de suite.

- Les épreuves telle que la 3^{ème} mixte devient R1 Mixte
Les championnats régionaux par zone s'appelle R2 mixte.
- Concernant les pêcheurs qui n'ont pas renouvelé leur licence depuis 2019 ils sortent des listes sur laquelle ils figuraient .

- Le nouveau classement ne sera en 2022 appliqué qu'aux coupes de France.

Masters et Vétérans pour 2021 :

La nouvelle maquette des championnats nous donne

- **Masters** : championnat de 2^{ème} à 27 pêcheurs , championnat de 1^{ère} également 27 pêcheurs

Soit 5 montants du régional sur la 2^{ème} division Masters C

- **Vétérans** : Championnat de 2^{ème} et de 1^{ère} division à 36 pêcheurs

Soit 6 vétérans montent en 2^{ème} division

Une précision : sur les listes des résultats championnats Masters , ceux qui passent vétérans comptent dans les quotas vétérans.

Mixte pour 2021 :

Contrairement à ce qui a été annoncé nous **n'avons que 6 pêcheurs qualifiés**.

Plusieurs pêcheurs basculés dans notre zone vont certainement repartir dans leur zone , ou être forfaits .

Vous serez avisés de ces modifications le plus vite possible .

MOULINET pour 2021 :

Les 3 listes sont sur le site , avec un risque de modification : forfait 2022 et non reprise de licence ;

Coupe de France Mixte ex GN :

Possibilité de 2 sélections par département avec une finale tous les 2 ans comme le Duo.

Pour 2022 : Date limite

Il n'y aura plus de qualifiés d'office , sauf vainqueur de l'épreuve pour 2024..

Pour 2022 , les anciens qualifiés d'office qui n'auront pas confirmé leur participation pour le 30 avril seront rayés des listes .

Duo :

Beaucoup d'anomalies dues au Covid en 2021

Pour 2022 , application du règlement

CORPO :

Option corpo réglée si licence en 2020 et 2021

FEEDER :

Il peut arriver de ne pas se rappeler !!!

Les 28 et 29 septembre 2019 , a été disputé la sélection pour la 2^{ème} Feeder 2020 à Pannecière 58

Heureusement Régis vient de me rafraîchir la mémoire . Nous ne sommes pas en retard.

Par contre les 3 et 4 avril si cette épreuve est organisée , elle sélectionnera pour la 2^{ème} 2023.

FEMININE :

Pour 2022 , épreuve en 3 manches sur 3 jours .

Concernant le championnat du monde féminin il devait avoir lieu à Coudekerque , sauf que la Municipalité refuse cette organisation .

Ces championnats du monde seront organisés à Gravalines 59 dans la rivière AAA

Affaire à suivre .

HANDICAPES :

En plus des championnats de 1^{ère} et 2^{ème} division , une Coupe de France est prévue en 2022

CLUB 2022 :

- Nous en avons longuement discuté en comité directeur
- notre zone sera la zone C ancienne GHI
- Bourgogne Franche Comté – Centre – Auvergne – Rhône Alpes et Paca
- Les questions à se poser :

qui possède les parcours pour organiser avec une trentaine d'équipes ?

- à savoir : **les droits d'engagement pour cette épreuve de zone seront redistribué lors de cette épreuve.**

- Merci de me faire part de vos réflexions
- Egalement j'aimerais connaître si vous avez un parcours qui remplit les conditions ?

Proposition du comité directeur		
FINALE DU CHAMPIONNAT DES CLUBS		
30 équipes		
3 sous secteurs de 10 par secteur		
6 premières équipes maintenues		
3 Sélections inter-régionales sur simple inscriptions		
Calcul des 24 équipes montantes au prorata des équipes participantes dans les zones		
Zone A	Zone B	Zone C
BRETAGNE	NORMANDIE	CENTRE VAL DE LOIRE
PAYS DE LA LOIRE	ILE DE FRANCE	BOURGOGNE FRANCHE COMTE
NOUVELLE AQUITAINE	HAUTS DE FRANCE	AUVERGNE RHONE ALPES
OCCITANIE	GRAND EST	PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

Reste à fixer le droit d'engagement par équipe qui s'engage à l'épreuve inter-régionale qui sera entièrement redistribué sur l'épreuve.

Reste à fixer le droit d'engagement à la finale qui sera entièrement redistribué sur l'épreuve

Pour 2022 il y aura bien sur les 10 équipes qui ont été maintenues en 2021 donc 20 équipes montantes, il n'y a plus d'équipe qualifiée au titre de l'organisation de la dernière finale.

Nous avons longuement discuté de ce problème , ce n'est pas simple .

A première vue il faut trouver dans la zone C (ex GHI) un parcours qui puisse accueillir de 30 à 35 équipes .

Sur la zone B , l'ex CD 90 possède les parcours

Sur la Zone A : Le CD 58 !!!! mais à cette période de l'année ce n'est pas jouable.

Sur Auxonne canal : environ 24 équipes

Voir sur le 71 avec plusieurs étang sur Montchanin

Je vais tout de même questionner les CR qui composent notre zone , ce n'est pas gagné .

En ce qui concerne la finale des Clubs de 2021 , nombreuses remontées qui n'ont rien à voir avec l'organisation mise en place .

Pointage des Clubs : Prévue le vendredi , même les Clubs déjà arrivés n'ont pas pointés

Les pêcheurs étaient déjà sur les secteurs en attendant les n°

Beaucoup de pêcheurs à contre sens sur le halage

Etc.....

CARPE :

Avec le changement de zone , nous seront basculé dans la Zone C (Ex GHI)

Nous n'iront plus à Socourt sauf pour des finales .

CALENDRIER :

National : voir document ci-joint

Vous avez la possibilité de demander une épreuve du calendrier pour organisation par votre CD .

Régional : à débattre ce jour

Concernant la Zone B , vous aurez prochainement le calendrier provisoire .
Vous pourrez alors me soumettre vos dates de concours .

CHAMPIONNATS :

Depuis avant le Covid il a été décidé d'encaisser la somme de 7, € pour tout championnat .

Cette somme remplace l'indemnisation qui ne nous est plus versée par la FFPSed et vous sert pour certains achats tel que des coupes .

J'ai pour 2021 , autorisé à encaisser ces 7€ et maintenant je voudrais que vous acceptiez cette mesure indispensable à celui qui organise Club ou CD ou CR.

Merci d'avance .

Après vote : il est décidé de percevoir la somme de 7 euros pour les épreuves régionales R1 .

Médailles : Le président en fonction de ce qui est décidé ce jour fera la liste des médailles pour 2022.

Nous ajouterons une pastille autocollante au dos.

DIVERS :**Ecole de Pêche :**

Les demandes devront être présentées avec un dossier de L' ANS

Mail dans le 1^{er} trimestre vous rappellera la procédure.

ARBITRES : Situation par CD

CD 21 7 ARBITRES

CD 25	1
CD 58	10
CD 70	6
CD 71	9
CD 89	2

LABELLISATION :

Merci de préparer les dossiers en ce qui concerne :

Gray 70 : Dossier en cours

Lac de Saint Fargeau 89

Eventuellement d'autres parcours

CONCOURS et CHAMPIONNAT :

Un petit rappel du règlement : car je pense que certains ne l'ont jamais lu .

En effet les plans d'eau du domaine privé sont soumis à l'achat supplémentaire : EGHO ou autres.

- 1.1.1. Toute personne qui souhaite participer aux épreuves de la commission eau douce de la Fédération Française des Pêches Sportives doit, au préalable, adhérer à une Association Agréée pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de son choix. Le détenteur d'une carte de pêche peut pratiquer son loisir : - partout en France, avec une seule ligne, dans les eaux où le droit de pêche appartient à l'Etat, ce sont les eaux du domaine public. - ailleurs il doit détenir une carte de pêche de l'AAPPMA qui gère les parcours. - toutefois, si le parcours est intégré au réseau réciproitaire de l'un des 3 groupements, Club Halieutique, EHGO ou URNE la vignette interfédérale sera suffisante Eau libre est un classement administratif des eaux qui permettent, même temporairement, la libre circulation des poissons ou classées comme telle à la demande de l'AAPPMA. Les deux termes n'ont donc aucun lien.
- 1.1.2. La licence sportive délivrée par la FFPS ne peut en aucun cas faire office de carte de pêche.

1.1.3. Tout licencié pratiquant dans les eaux du domaine public ou du domaine privé doit être en règle avec la législation en vigueur, que ce soit à l'entraînement ou en compétition. Les compétiteurs ont obligation de respecter les réglementations du site sur lequel se déroule l'épreuve ainsi que les arrêtés en vigueur, notamment sur les tailles minimales ainsi que sur les dates de fermeture de certaines espèces.

1.1.4. Toutes ces obligations devront être précisées sur les programmes des concours, des championnats et/ou des grandes épreuves.

Jeunesse et Sport :

Depuis plusieurs années notre Fédération , présente un dossier au ministère afin que certains de nos pêcheurs soient reconnus comme des Hauts niveau.

Par arrêté du 25 novembre 2021 reconnaît la Pêche (Carpe – Mouche – Pêche au coup) comme sport de Haut niveau .

Nous ne savons pas où nous mettons les pieds , avantages , inconvénients ?

C'est une affaire à suivre ; Vous serez bien sûr tenu au courant .

Ag à venir :

- Celle de la FFPSD devrait être annulée ou alors en visio
- Concernant l'AG de la grande région , et de l'eau douce , nous allons attendre des jours meilleurs .

Vous serez tenu au courant .